



77
Juillet 2020

Sommaire

- Travaux en forêt : une nouvelle route forestière
- Aménagement rue de la Lésine
- Des changements dans le personnel municipal
- Fresque des Chats
- Supplément : Nouveau coiffeur-barbier et service de Taxi

@
martignat@wanadoo.fr


www.martignat.com

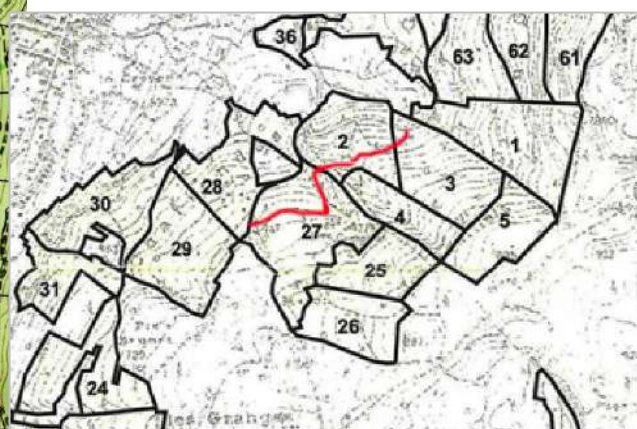
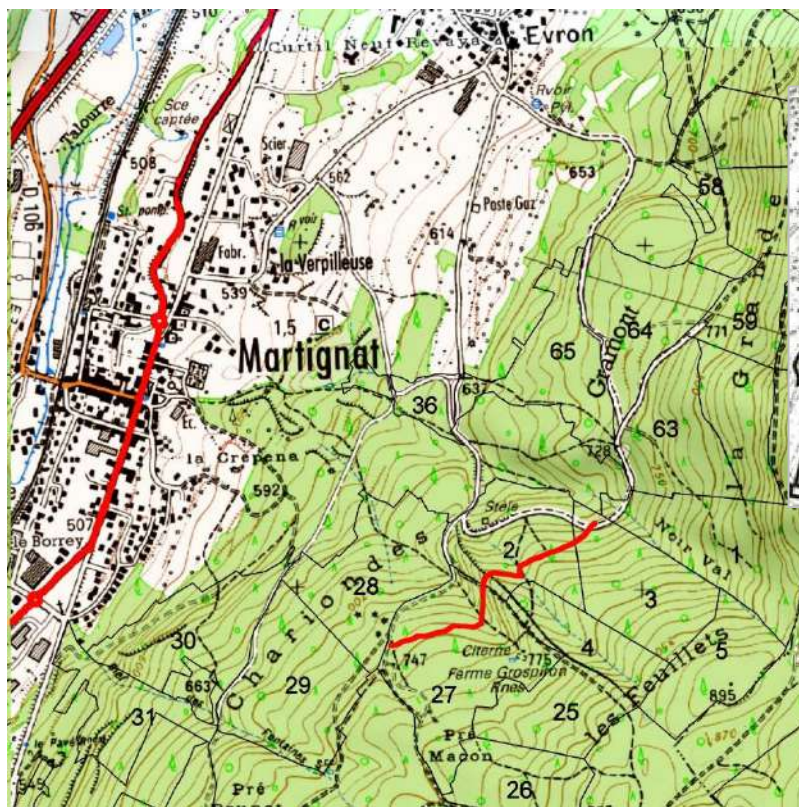
Travaux en forêt : une nouvelle route forestière

En 2017, nous avons transformé une piste pour tracteurs en route pour grumiers aux Grands Plans et créé une piste forestière, au lieu-dit Gramont en limite Nord-Est avec la commune d'Apremont.

Cette année 2020, une nouvelle route forestière de 890 m de long, avec place de retournement, verra le jour. Plusieurs raisons à cette création :

- Cette route desservira de nombreuses parcelles et permettra l'exploitation de **70 ha de forêt communale**.
- La piste actuelle qui va de l'épicéa Président en direction de la ferme Grosperon est très dégradée. La pente au départ est très raide, les pluies, les passages de tracteurs la détériorent régulièrement. En l'engageant par le Nord, sur le haut, cette nouvelle route forestière permettra de n'utiliser qu'occasionnellement la piste actuelle.
- Elle permettra également l'accès direct aux grumiers, camions de transport du bois coupé.

Pour ces travaux, nous avons obtenu une importante subvention de 60%. Elle nous a été accordée par l'Europe, l'Etat et la Région.



Parcelles de forêts communales desservies

Tracé rouge : nouvelle route forestière

Rappel : une piste forestière permet uniquement le passage des tracteurs, une route forestière, elle, accepte des grumiers.

Rédacteur : Robert JANTET, ancien Président de la commission Forêt et Espaces

Aménagement rue de la Lésine



Courant 2018, la municipalité envisage la réfection de la route de la Lésine et de l'impasse des Ecoliers.

- 1^{er} semestre 2019, les appels d'offres sont lancés et présentés aux riverains suite à une réunion publique.
- 2^{ème} semestre 2019, les premiers travaux commencent.

Le chantier a débuté par l'enfouissement des réseaux secs, la reprise de certaines zones et l'amélioration du réseau pluvial. Le plus important des ouvrages a été le mur de soutènement en forme de "L", long de 80 m.

Les travaux ont pris fin le 30 juin 2020 après la réalisation des revêtements, la création de trottoirs et des renvois d'eau. Ils se sont achevés par la dépose des marquages au sol, la mise en place de barrières, de l'éclairage public et de la signalisation pour assurer la sécurité de cet accès.

Au vu des désagréments que peuvent engendrer des travaux sur ce type de voie unique, les différentes entreprises intervenantes et le conseil municipal remercient les riverains de leur compréhension qui a contribué au bon déroulement de ce projet.

Cette belle réhabilitation améliore la sécurité de circulation et valorise le quartier et les résidences.

Ces travaux ont été subventionnés en partie par la région Auvergne-Rhône-Alpes et le Syndicat d'électricité de l'Ain, le SIEA.



Des changements dans le personnel municipal de Martignat

A nos côtés depuis 14 ans, Françoise ROZ a fait valoir ses droits à la retraite.

Afin de préparer « la relève », nous avons accueilli David DI FRANCESCO originaire de la région grenobloise. Après des études de commerce, il s'est engagé dans l'Armée de l'Air. Le 31/01/2020, il a « rendu les armes » après 20 ans de carrière.

En travaillant pendant quelques temps en binôme, Françoise a pu passer le relais en douceur.

Nous remercions Françoise ROZ pour son implication et lui souhaitons beaucoup de bonheur entourée de son mari et ses enfants.

Dans le même temps, Florence CLAIR, notre agent à l'entretien des bâtiments scolaires depuis le 07/01/2002 a fait, elle aussi, valoir ses droits à la retraite. Florence commençait à travailler à l'heure où les élèves quittaient l'école. Habitante de Martignat, Florence va pouvoir profiter de son temps libre avec son mari Marc et son fils Cyril. Bonne retraite Florence !



Guy JACQUIOT, Yves LOCATELLI, Françoise ROZ et David DI FRANCESCO



Florence CLAIR

Fresque des Chats de Martignat



Tout le monde peut admirer une belle fresque de 128 carreaux sur le mur d'entrée de la maison d'accueil. Elle regroupe 9 scènes.

Les 5 du haut illustrent les grandes lignes de la légende des Chats écrite par Auguste ARENE. Le char au centre se renverse et les chats enfermés à l'intérieur se dispersent dans le village. Ils envahissent les espaces et les maisons.

Les 4 scènes du bas, nous expliquent l'évolution au fil du temps. Les chasseurs décident dans un premier temps de les réguler. Puis, la cohabitation entre chats et habitants s'installe.

La fête de la ST Maurice (au centre), et les bons breuvages aidant, l'atmosphère se détend. Dans la dernière scène, on peut même voir que les chats deviennent vraiment appréciés.

Merci à son créateur, M. Christian AMBROISE, pour ce beau cadeau, bien pensé et si bien réalisé.

FETE DE LA SAINT MAURICE



Cette année, la fête du village est bien prévue les 12 et 13 septembre. Avec la récente pandémie, il n'est pas encore possible d'en connaître à ce jour les conditions d'organisation.

Retenez d'ores et déjà ces dates sur votre agenda, nous ne manquerons pas de vous en reparler.

Informations Pratiques

Collecte des encombrants, à ne pas confondre avec déchetterie à domicile

Avant tout, les habitants de Martignat ont librement accès à la déchetterie communautaire de VEYZIAT (04-74-77-31-09). Celle-ci accepte quasiment tous les types de déchets. **C'est la solution à privilégier en cas de travaux et de déménagement.**

Notre commune organise une collecte des encombrants à domicile le **1^{er} mercredi du mois (si férié mercredi suivant)**, de mars à novembre. Ce service complémentaire ne se substitue pas à la déchetterie de Veyziat. Le règlement de la collecte est le suivant :

- Les déchets sont déposés le mercredi matin devant de domicile, sans encombrer le trottoir et accessibles aux agents communaux.
- Le volume toléré est de **1 m³ maxi par foyer**, encombrants de la maison, pas ceux d'un ami.
- 3 passages sont nécessaires sur 2,5 jours pour trier les déchets : bois, ameublement, plastique puis ferraille et pour terminer électroménager.
- Les déchets suivants ne sont pas collectés :
 - Pneus avec jantes
 - Contenants sous pression (extincteurs, bouteilles de gaz, aérosols)
 - Peintures, huiles, carburants,
 - Déchets verts
 - Gravats et matériaux suite à une rénovation (sac de colle, ciment, enduit, fenêtres, portes, radiateurs, carrelage, placo-plâtre ...)
 - Amiante (plaque fibrociment, conduit...)

Le nettoyage, la récupération des déchets non collectés après le passage des agents est à la charge du déposant, à compter du vendredi midi et le plus rapidement possible.



Exemple de mauvaise pratique : plus de 1 m³, matériaux de rénovation et déposés trop tôt

Déchets verts

La benne à déchets verts, située rue du Chemin de fer, est ouverte le mercredi de 16h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 12h00. Seuls, les habitants de Martignat sont autorisés à déposer leurs déchets végétaux.



TONDES



FEUILLES



RAMEAUX DE PETITS DIAMETRES 3 cm maxi

L'utilisateur assure lui-même et sous sa responsabilité :

- L'accès et les déplacements à l'intérieur de la zone,
- Les manœuvres d'approche de la benne avec son moyen de transport,
- Le maniement et le déversement des déchets,
- Le nettoyage de la zone après son passage.

Ordures ménagères



Les ordures ménagères sont ramassées chaque lundi et jeudi.
Si le jour est férié, la collecte est supprimée. Il n'y alors qu'une collecte cette semaine-là.
Sortir vos bacs la veille au soir et les rentrer rapidement après la collecte.

Nuisances sonores



Respecter les tranches horaires autorisées pour les activités bruyantes:
Semaine : 8h00-12h00 et 14h00-19h30
Samedi : 9h00-12h00 et 15h00-19h00
Dimanche et jours fériés: 10h00-12h00

5 sites de Tri sélectif



- Rue des Peupliers.
- ZA des Lavours
- Evron
- Vers le cimetière
- Rue du Chemin de fer

Feux de déchets de taille ou jardinage



Par arrêté du Préfet de l'Ain, le brûlage des déchets de taille ou de jardinage est interdit durant l'été.

Retour aux horaires habituels du secrétariat de Mairie et de l'Agence Postale Communale



	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<i>Matin</i>	/	10H00-12H00	/	10H00-12H00	/
<i>Après-midi</i>	13H30-17H00	13H30-17H00	13H30-17H00	13H30-17H00	13H30-17H00

Nouveau coiffeur-barbier à Martignat

A la suite de l'arrêt d'activité du salon de coiffure "Epitête" de Mme Danièle GARIN, l'emplacement a été repris par Anthony DEPERAZ, coiffeur mixte dames-hommes et barbier de métier.

Le local rebaptisé "Le Salon" a été transformé avec une touche personnelle adaptée aux normes sécuritaires en vigueur. Il est de nouveau ouvert depuis le 12 mai au centre village.

Anthony DEPERAZ souhaite développer le potentiel de son activité avec un accueil chaleureux de sa nouvelle clientèle, une plage horaire étendue jusqu'à 21 heures le jeudi soir et un professionnalisme acquis par de nombreuses années de pratique.

Le Salon est ouvert les :

Mardi de 9h00 à 19h00
Mercredi de 9h00 à 13h00
Jeudi de 9h00 à **21h00**
Vendredi de 9h00 à 19h00
Samedi de 8h30 à 15h00

Tél. : **04 74 73 89 96**

Nous lui souhaitons la plus grande réussite dans son projet.



Taxi et accompagnement médical à Martignat

Basé à Martignat, JS TAXI assure un service de transport 7 jours sur 7 et 24h sur 24. Il est également conventionné par les organismes de santé et propose donc un service de transport médical assis.

Pour vos transports toutes distances, vers une gare, un aéroport, un hôpital, JS TAXI est à votre service.

Tél. : **06 14 89 24 19**

Email : js.taxi01100@gmail.com

